

Demande de carte de crédit MasterCard® Gold International ou Visa Gold International

VISECA
card services



Choix de la carte

- Je n'ai pas encore de carte de crédit Viseca et je demande la/les carte-s en EUR ou USD suivantes :
- Je suis déjà titulaire d'une carte de crédit Viseca N° _____ et je demande la carte supplémentaire suivante (dans la même monnaie que la carte principale) :



Cotisation annuelle

Carte principale	<input type="checkbox"/> World MasterCard® Gold International EUR 150.–	<input type="checkbox"/> Visa Gold International EUR 150.–	<input type="checkbox"/> World MasterCard® Gold International USD 150.–	<input type="checkbox"/> Visa Gold International USD 150.–
Carte supplémentaire	<input type="checkbox"/> World MasterCard® Gold International EUR 75.–	<input type="checkbox"/> Visa Gold International EUR 75.–	<input type="checkbox"/> World MasterCard® Gold International USD 75.–	<input type="checkbox"/> Visa Gold International USD 75.–

Prestation supplémentaire gratuite

- Service en ligne MyAccount** (adresse e-mail nécessaire)
MyAccount est un service en ligne gratuit me permettant de gérer ma carte de crédit (consultation des opérations effectuées avec la carte, décomptes électroniques, limites, etc.). Je procède moi-même à l'inscription au service en ligne à l'adresse www.viseca.ch/myaccount (de plus amples informations seront transmises par e-mail après émission de la carte).

Mode de paiement

- Bulletin de versement IPI (International Payment Instructions)**
Je règle ma facture mensuelle au moyen d'un bulletin de versement IPI.
- Si nécessaire, je peux bénéficier de l'option de paiement par acomptes. La convention de paiement par acomptes fait partie intégrante de cette demande de carte. L'activation de l'option de paiement par acomptes n'aura lieu qu'après un examen de la capacité de crédit et confirmation de la part de Viseca. L'octroi d'un crédit est interdit s'il occasionne un surendettement.
- Système de recouvrement direct LSV/Debit Direct (possible uniquement pour la carte en EURO)**
Par la présente, je charge la banque mentionnée ci-dessous de payer à l'émettrice de cartes de crédit toutes les factures sur présentation des avis de débit correspondants. Je recevrai une facture mensuelle avant chaque débit. Chaque facture mensuelle au format papier envoyée par courrier me sera facturée EUR 1.50 (voir « Aperçu des cotisations et des prestations »).

Inscription au service de facture électronique gratuite pour les clients LSV
Je peux choisir de ne pas recevoir de facture papier payante et opter pour l'envoi chaque mois d'une facture électronique gratuite (format PDF). Pour cela, je me connecte à mon compte à l'adresse www.viseca.ch/myaccount et active la facture mensuelle électronique.

Banque

NPA/localité

N° de compte

IBAN _____

Important : veuillez compléter toutes les pages !

Données personnelles (auteur de la demande de carte principale)

Madame Monsieur Titre

Prénom

Nom

Date de naissance | |

Etat civil

Lieu d'origine (CH)

Nationalité

(joindre obligatoirement une copie d'une pièce d'identité officielle avec photo)

Cocher le type de permis de séjour B C G Autre

(joindre obligatoirement la copie du permis de séjour avec photo)

Permis de séjour

CH depuis

Téléphone privé

Téléphone professionnel

Téléphone portable

E-mail

(nécessaire pour l'inscription à MyAccount)

Adresse de domicile

Rue/numéro

NPA/localité

Pays

Domicilié-e à cette adresse depuis | |

Adresse précédente

Adresse de correspondance, si autre que l'adresse de domicile

Nom

Rue/numéro

NPA/localité

Pays

Prénom et nom tels qu'ils doivent apparaître sur la carte principale

(max. 24 caractères, espaces inclus, uniquement majuscules, sans trémas/accents)

Langue de correspondance Deutsch Français Italiano English

Profession et situation financière (auteur de la demande de carte principale)

Employeur

NPA/localité

Profession/fonction

Employé-e depuis | |

Revenu annuel brut en CHF (approx.)

Situation Employé Indépendant Retraité Ecolier

Apprenti Etudiant

Appartement/
maison Locataire Propriétaire

Frais mensuels relatifs au
logement en CHF (approx.)

Banque

NPA/localité

Numéro de compte

IBAN

Limites globales pour toutes les cartes

Limite globale = limite de dépenses maximale pour toutes les cartes principales et supplémentaires liées à cette relation client

Je choisis la limite globale suivante en EUR/USD (selon le produit choisi) :

5000.- 10000.- 15000.- 20000.- Souhait : 000.-

La limite globale souhaitée est examinée individuellement et fixée en fonction de votre situation financière. Pour des raisons techniques, la limite globale choisie est convertie en CHF. La limite de carte est toutefois gérée dans la monnaie correspondante.

Données personnelles (auteur de la demande de carte supplémentaire)

Madame Monsieur Titre

Prénom

Nom

Date de naissance | |

Lieu d'origine (CH)

Nationalité

Téléphone privé

Téléphone professionnel

Téléphone portable

E-mail

(nécessaire pour l'inscription à MyAccount)

Adresse de domicile

Rue/numéro

NPA/localité

Pays

Prénom et nom tels qu'ils doivent apparaître sur la carte supplémentaire

(max. 24 caractères, espaces inclus, uniquement majuscules, sans trémas/accents)

Langue de correspondance Deutsch Français Italiano English

Identification de l'ayant droit économique (formulaire A selon les art. 3 et 4 CDB)

En tant que titulaire de la carte principale/auteur de la demande de carte principale, je déclare que les fonds versés à l'émettrice des cartes de crédit, servant au règlement des factures de la carte de crédit principale et, le cas échéant, de la carte supplémentaire, et/ou dépassant leur montant (veuillez cocher ce qui convient),

m'appartiennent exclusivement.

appartiennent conjointement à moi et au/à la titulaire de la carte supplémentaire.

appartiennent exclusivement au/à la titulaire de la carte supplémentaire.

appartiennent à la/aux personne-s ou société-s suivante-s :

Prénom, nom (év. société), date de naissance, nationalité, adresse de domicile/siège, pays

.....

.....

.....

En tant que titulaire de la carte principale/auteur de la demande de carte principale, je m'engage à communiquer tout changement dans les données indiquées à la banque ou à l'émettrice de cartes de crédit. Le fait de remplir intentionnellement le présent formulaire A de manière erronée est punissable (art. 251 du Code pénal suisse, faux dans les titres ; peine encourue : peine privative de liberté de cinq ans au plus ou peine pécuniaire).

Convention d'option de paiement par acomptes

Convention d'option de paiement par acomptes pour les titulaires des cartes de crédit de Visa Card Services SA (exclusivement pour le mode de paiement « Bulletin de versement avec l'option de paiement par acomptes ») entre Visa Card Services SA, Hagenholzstrasse 56, Case postale 7007, 8050 Zurich, Suisse (ci-après « Visa »), et le titulaire de carte qui choisit l'option de paiement par acomptes.

1. Conclusion de la convention d'option de paiement par acomptes

Par l'apposition de sa signature sur la présente convention d'option de paiement par acomptes/demande de carte de crédit, le titulaire de la carte de crédit déclare accepter les dispositions ci-après régissant l'option de paiement par acomptes pour le règlement des factures mensuelles de carte de crédit (factures mensuelles). La convention d'option de paiement par acomptes prend effet dès que le titulaire de la carte de crédit entre en possession d'un double de la présente convention d'option de paiement par acomptes. Le double de la convention d'option de paiement par acomptes est remis au titulaire de la carte de crédit dans la mesure où l'examen de sa capacité de crédit a fourni des résultats positifs, conformément aux dispositions du chiffre 5 ci-après. La limite de crédit individuelle qui lui est accordée sera communiquée au titulaire de la carte de crédit par écrit. Elle fait ensuite partie intégrante de la présente convention d'option de paiement par acomptes. Le droit de révocation par le titulaire de la carte de crédit conformément au chiffre 6 ci-après demeure réservé.

2. Option de paiement par acomptes, limite de crédit et taux d'intérêt

En concluant la présente convention d'option de paiement par acomptes, Visa accorde au titulaire de carte l'option de payer les factures mensuelles par acomptes dans le cadre de la limite de crédit qui lui a été communiquée personnellement. La part payée d'une facture mensuelle ajoutée au montant des nouvelles dépenses effectuées avec la carte ne peut pas dépasser la limite de crédit convenue. Le taux d'intérêt de crédit appliqué pour les montants facturés impayés équivaut à un taux d'intérêt annuel effectif de 14,93%. Les intérêts de crédit sont dus jusqu'à la date d'encaissement, conformément aux dispositions du chiffre 4 ci-après. Aucun intérêt composé n'est débité. Tout ajustement du taux d'intérêt fait l'objet d'un avis écrit préalable au titulaire de carte.

3. Utilisation de la limite de crédit, montant minimal et remboursement

En vertu de la présente convention d'option de paiement par acomptes, le titulaire de carte est autorisé à rembourser le montant facturé par acomptes. Le montant minimal payable chaque mois est indiqué sur la facture mensuelle. Il s'élève au minimum à 5% du montant total dû de la facture mensuelle, mais au moins à EUR/USD 100.-, plus les taxes impayées, les intérêts impayés, les montants partiels en cas de retard de paiement et les montants partiels en cas de dépassement de la limite de crédit. Le titulaire de carte peut en tout temps rembourser la totalité du montant dû.

4. Obligation de payer les intérêts et retard de paiement

Le titulaire de carte recourt à l'option de paiement par acomptes lorsqu'il règle au moins le montant minimal (cf. chiffre 3), mais pas le montant total de la facture, dans le délai fixé sur la facture mensuelle. Dans ce cas, un intérêt de crédit (cf. chiffre 2) est facturé mensuellement, comme pour le compte courant, à compter du premier jour suivant la facturation. Si aucun paiement n'intervient dans le délai fixé sur la facture mensuelle, ou si le montant payé est inférieur au montant minimal (cf. chiffre 3) indiqué sur la facture mensuelle, le titulaire de carte est en demeure pour le montant correspondant. L'intérêt moratoire équivaut à un taux d'intérêt annuel effectif de 14,93%.

5. Capacité de crédit et information sur le crédit

Les renseignements fournis concernant la fortune et le revenu du titulaire de carte ainsi que les clarifications exigées par les prescriptions légales auprès d'organisations prévues à cet effet par la loi, comme le Centre de renseignements sur le crédit à la consommation (IKO), sont déterminants pour l'examen de la capacité de crédit. Visa est également autorisée à se procurer des renseignements auprès des offices publics ou de la Centrale d'information de crédit (ZEK) et d'annoncer à la ZEK et/ou à l'IKO la conclusion et l'annulation de la présente convention, ainsi qu'un éventuel blocage de la carte en cas de retard qualifié dans le paiement ou d'emploi abusif de la carte, ou à effectuer une clarification ou faire un rapport auprès des organisations prévues à cet effet par la loi, comme l'IKO ou la ZEK. Le titulaire de carte confirme avoir pris connaissance et accepter que la ZEK ou d'autres organisations prévues à cet effet par la loi, l'IKO par exemple, peuvent rendre de telles données accessibles à leurs membres. L'octroi de crédit est interdit s'il entraîne un surendettement du titulaire de carte.

6. Révocation et résiliation

Le titulaire de carte est en droit de révoquer par écrit la présente convention d'option de paiement par acomptes dans un délai de sept jours à compter de la réception du double de la convention d'option de paiement par acomptes. En outre, la présente convention d'option de paiement par acomptes s'annule en cas de résiliation du contrat de carte de crédit. Autrement dit, la convention d'option de paiement par acomptes est le cas échéant considérée comme résiliée sans autre intervention de la part du titulaire de carte ou de Visa. Tant le titulaire de carte que Visa peuvent à tout moment résilier séparément la présente convention d'option de paiement par acomptes avec effet immédiat. La résiliation séparée de la présente convention d'option de paiement par acomptes de la part du titulaire de carte ou de Visa annule uniquement l'option de paiement par acomptes. Le contrat de carte de crédit sur lequel elle est basée reste applicable avec tous les droits et obligations qui en découlent. En cas de résiliation juridique conforme de la convention d'option de paiement par acomptes, tous les montants dus à cette date deviennent immédiatement exigibles.

7. Droit applicable

Toutes les relations juridiques de Visa avec le titulaire de carte ayant trait à la présente convention d'option de paiement par acomptes sont régies par le droit suisse. Le for judiciaire, le lieu d'exécution et le for de poursuite pour les titulaires de carte domiciliés en Suisse sont fixés conformément aux dispositions légales. Le lieu d'exécution, le for de poursuite et le for judiciaire pour toutes les procédures pour les titulaires de carte domiciliés à l'étranger sont à Zurich. Visa demeure toutefois en droit d'ouvrir une action contre le titulaire de carte devant tout autre tribunal compétent en Suisse ou à l'étranger.

8. Stipulations spéciales

Les modifications ou adjonctions au présent contrat doivent être notifiées par écrit. Elles sont applicables par ailleurs les conditions d'utilisation en vigueur pour les cartes de crédit de Visa, dont le titulaire de la carte de crédit a pris connaissance. La version intégrale des Conditions d'utilisation des cartes de crédit vous parviendra avec votre carte de crédit. Vous pouvez aussi les consulter avant sur le site www.viseca.ch ou les commander au numéro +41 (0)58 958 84 00. En cas de contradiction, les dispositions de la présente convention d'option de paiement par acomptes prévalent. Par la signature de la présente convention d'option de paiement par acomptes, le titulaire de carte confirme avoir pris connaissance des conditions précitées et les accepter.

Aperçu des cotisations et des prestations

	World MasterCard®/Visa Gold International
Cotisation annuelle	Carte principale : EUR/USD 150.- Carte supplémentaire : EUR/USD 75.-
Carte de remplacement	Gratuite, généralement délivrée sous 2 jours ouvrables en Suisse, 3 à 6 jours ouvrables à l'étranger
Intérêts	14,93% (taux annuel effectif global)
Intérêts moratoires	14,93%
Frais de traitement en cas de retard dans le paiement	EUR/USD 15.- par facture
Commission par retrait d'espèces	3,5% aux bancomats dans le monde entier Min. EUR/USD 3.50 (en Suisse) Min. EUR/USD 7.- (à l'étranger) 4% aux guichets dans le monde entier Min. EUR/USD 7.- (en Suisse et à l'étranger)
Conversion des monnaies étrangères	Cours des devises à la vente + frais de traitement de 1,5%
Code NIP/remplacement du NIP	Gratuit
Responsabilité en cas de vol ou perte	Aucune franchise (CHF 0.-) pour le titulaire de carte en cas d'annonce immédiate et de respect des obligations de diligence (chiffres 3 et 4 des CG)
Consultation des transactions et du solde	Service en ligne MyAccount gratuit
Versements en espèces au guichet postal	CHF 2.- par versement
Envoi de factures papier pour le paiement par LSV/Debit Direct	EUR 1.50 par facture
Envoi de factures papier pour le paiement par bulletin de versement IPI	Gratuit

Veuillez compléter toutes les pages !

Extrait des conditions générales et signatures

Déclaration du/de la soussigné-e

Le/la soussigné-e **confirme** l'exactitude des informations données dans la présente demande et **autorise** Viseca Card Services SA à se procurer tous les renseignements nécessaires à l'examen des informations fournies, au traitement de la demande de carte, à l'émission de la carte et à l'exécution du contrat auprès de tiers, en particulier auprès de la Centrale d'information de crédit (ZEK), des autorités (par exemple offices des poursuites, autorités fiscales et contrôles des habitants), de la banque intermédiaire, d'agences d'informations économiques, de l'employeur, d'autres sociétés du groupe Aduno (www.aduno-gruppe.ch) ou d'autres sources d'information appropriées ou prévues par la loi (par exemple Centre de renseignements sur le crédit à la consommation, IKO) et, en cas de blocage de la carte, de retards de paiement qualifiés ou d'utilisation abusive de la carte et d'autres états de faits similaires causés par le titulaire, à informer la ZEK et, si la loi le prescrit, les autorités compétentes. Dans cette mesure, le/la soussigné-e libère ces organismes du secret bancaire, d'affaires et professionnel.

Viseca Card Services SA peut refuser cette demande de carte sans donner de raisons. Dans ce cas, Viseca Card Services SA et les autres sociétés du groupe Aduno sont autorisées à proposer d'autres produits ou services au/à la soussigné-e (aussi à l'adresse e-mail indiquée ci-dessus). Le/la soussigné-e peut révoquer cette autorisation par écrit à tout moment.

Viseca Card Services SA est habilitée à mandater des tiers **en Suisse ou à l'étranger** pour l'exécution entière ou partielle des services découlant de la relation contractuelle, y compris des programmes de primes (par exemple vérification de la demande, fabrication de la carte, services en ligne). Le titulaire **autorise** Viseca Card Services SA à mettre à disposition de ces tiers les données nécessaires à l'exécution diligente des tâches qui leur ont été assignées et, pour cela, à également envoyer celles-ci à l'**étranger**. Une transmission de données n'a lieu que si leurs destinataires s'engagent à les garder confidentielles, à respecter une protection des données appropriée, et à veiller à ce que d'autres éventuelles parties contractantes respectent également de telles obligations.

Par sa signature sur la carte et/ou par l'utilisation de celle-ci, le/la soussigné-e confirme avoir lu, compris et accepté les **conditions générales d'utilisation des cartes de crédit et PréPaié de Viseca Card Services SA (conditions générales)**. Les **conditions générales complètes** sont remises au/à la soussigné-e avec la carte. **Celles-ci peuvent également être commandées par téléphone au +41 (0) 58 958 84 00 ou consultées, de même que les taxes applicables à l'utilisation de la carte et à la relation contractuelle, sur www.viseca.ch. Le contrat est soumis au droit suisse.** Le lieu d'exécution, le for judiciaire, ainsi que le lieu de poursuite pour les soussigné-e-s domicilié-e-s à l'étranger, sont à **Zurich**.

Lieu et date

Signature (L'auteur de la demande ou titulaire de la carte principale doit toujours signer.)

Signature (L'auteur de la demande de carte supplémentaire doit obligatoirement signer en cas de demande.)

Annexes

Joindre une copie du passeport ou de la carte d'identité (recto verso) avec une photo reconnaissable, la signature et la date d'émission (ne sera pas retournée).

Joindre une copie du permis de séjour (recto verso) avec une photo reconnaissable, la signature et la date d'émission (ne sera pas retournée).

Prière d'envoyer le formulaire dûment rempli et signé, accompagné de la copie des pièces d'identité demandées, à votre banque ou à Viseca Card Services SA, Hagenholzstrasse 56, Case postale 7007, 8050 Zurich

A compléter par la banque !

Client ID Preferred Partner (indication obligatoire du Client ID en cas de case cochée) Date

IID demande GSS IID Code bonus 1 2 3 Cotisation annuelle Default 01 Alternative 1^{re} année Années suivantes

Catégorie de client Default REG Alternative LSV-ID DIP DIS

Nom/localité, banque/intermédiaire DIC Réf. N°

Personne à contacter Tél. Timbre et signatures autorisées

Identification effectuée conformément à la CDB PEP

Examen de la capacité de crédit : positif négatif par Viseca